

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

### Séance extraordinaire du 18 octobre 2010

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le lundi 18 octobre 2010 à 19h30, à la bibliothèque municipale, située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Réjean Major	Maire
	Monsieur	André Patry	Conseiller
	Madame	Michelyne Bélair	Conseillère
	Madame	Karo Poirier	Conseillère
	Monsieur	Gaston Lacroix	Conseiller
	Monsieur	Denis Lacroix	Conseiller
Est absent :	Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

#### 1. Ouverture de la séance

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance extraordinaire est ouverte à 19h30.

Les membres du conseil présents et absents ont tous reçu un avis de convocation comportant les sujets suivants à l'ordre du jour :

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Résultats de l'appel d'offres pour le contrat d'entretien des chemins d'hiver #2010-08
- 3- Varia
- 4- Période questions
- 5- Levée de la séance extraordinaire

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

#### 2. Résultats de l'appel d'offres pour le contrat d'entretien des chemins d'hiver #2010-08

##### Déneigement

M.B. 2010-10-18-243

**Considérant** qu'une demande de soumission publique publiée dans un journal et dans un système électronique d'appel d'offres a été effectuée par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité pour le contrat #2010-08 « Entretien des chemins d'hiver » pour les saisons 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 (3 ans) et ce, conformément à la résolution M.B. 2010-09-07-218 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 7 septembre 2010;

**Considérant** qu'un procès-verbal de l'ouverture des soumissions a été produit et déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

**Considérant** que deux soumissions ont été déposées pour cet appel d'offres et ce, avant la date limite de réception des soumissions;

**Considérant** que le prix le plus bas soumis pour la portion déneigement est celui provenant de la soumission déposée par « 9019-6205 Québec inc. » et ce, au montant de 496494.99\$ plus taxes, soit la somme de 560418.72\$ pour les saisons 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013;

**En conséquence**, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'accorder le contrat de déneigement pour une période de trois (3) ans, soit pour les saisons 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 à la compagnie « 9019-6205 Québec inc. » et ce pour une somme totale de 560418.72\$ incluant les taxes, soit un montant de 496494.99\$ avant les taxes. Les dépenses annuelles reliées à ce contrat de déneigement seront imputées à chaque année au poste « Contrat d'entretien chemins hiver » (02-330-00-521).

**Adoptée à l'unanimité**

**Note au procès-verbal**

Le conseiller André Patry n'a pas participé aux discussions relatives à l'octroi de ce contrat. Il a déclaré son lien de parenté avec le soumissionnaire le plus bas.

**Nettoyage et balayage printanier**

M.B. 2010-10-18-244

**Considérant** l'option de nettoyage et balayage printanier incluse au devis du contrat d'entretien des chemins d'hiver;

**Considérant** la possibilité que d'autres entreprises soient intéressées à effectuer ces travaux;

**En conséquence**, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de ne pas octroyer immédiatement le contrat de nettoyage et balayage printanier et de retourner en appel d'offres pour ce contrat.

**Adoptée à l'unanimité**

**3. Varia**

Aucun point à traiter.

**4. Période de questions**

Aucune question n'est posée.

**5. Levée de la séance extraordinaire**

M.B. 2010-10-18-245

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu de lever la présente séance extraordinaire à 20h25.

**Adoptée à l'unanimité**

---

*Réjean Major*  
Maire

---

*Claudia Lacroix* g.m.a.  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière